

Résolu

Par Stevenh, le 07/06/2011 à 14:28

Résolu

Par mimi493, le 07/06/2011 à 14:35

[citation]PHOCEEN n'étant pas une marque, j'ai tout de même le droit de reprendre ce nom et d'y ajouter le préfixe "MY" non ? [/citation]pas forcément.

Si effectivement vous avez pris un nom très très proche d'un autre site, tout en exerçant la même activité, on peut arguer en justice de parasitisme